L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 16 JUIN 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une place de pharmacien en ville ou à la campagne. On fournira de bonnes recommandations. S'adresser par lettres à A. P. au bureau de l'ABEILLE. 16juin—7f

A VENDRE.

GROCERIE à vendre—2me District. Voisinage immédiat d'un marché. S. BLASINI, 115 Passage de la Bourse. 16juin—5f

A vendre—Le propriétaire changeant de genre d'affaires, l'épicerie avec buvette, parfaitement située dans le 3me District, est bon achalandée. S'adresser à B. Lacoste, 117 Decatur. 16juin—2sem.

Tombes à vendre. Nouveau cimetière St. Louis, à $225 $250 et plus. M. KURSHEEDT & BIENVENU, 114 rue du Camp. 30mai—2m

A LOUER.

A louer—Une résidence élégante à deux étages, onze chambres, grande cour et jardin, située pour une voiture, 245 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin. 23 mai

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Marquet vs. ses créanciers—No 18,139—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Jean Baptiste Marquet soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée limitée soient convoquée et tenue pardevant E. J. Gireaud, notaire en cette ville, le SAMEDI, 17e jour de juillet 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et pour voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Henry Renshaw, Jr., Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 14 juin 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
16 juin—3f au 17 juil

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Chas. H. Breen vs. ses créanciers.—No 18,170.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Charles H. Breen, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Orr, notaire en cette ville, le 12ème jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit Chas. H. Breen et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Chas. H. Breen soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, le 15 juin 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
16juin—3f 20

Robert & Cie vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,079—Division B—Ayia est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification les raisons (s'elle en ont) pour lesquelles le compte présenté par Emile Dupaty, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
J. McGEEHAN, Greffier.
13 juin—13 18 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Miller Bros. vs. leurs créanciers.—No 19,042—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire G. J. Rathe soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Felix Trufant, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de considérer et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que John Miller et Joseph Miller, tous deux individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Pierre Fabre, notaire en cette ville, SAMEDI, le 26me jour de juillet 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et pour nommer un syndic, et pour voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Henry Renshaw, Jr., Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 juin 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1 juin—3f au 3juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis Bloch et Adolphe et Isaac Levy vs. leurs créanciers—No 19,080—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de Levy frères et Adolph et Isaac Levy individuellement et comme membres de la dite raison, est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfus, notaire en cette ville, SAMEDI, le 10me jour de juillet 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et qu'Isaac Gireaud, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 juin 1886.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
16juin—3f 20

Robert & Cie vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,079—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification les raisons (s'elle en ont) pour lesquelles le compte présenté par Emile Dupaty, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
J. McGEEHAN, Greffier.
13 juin—13 18 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Miller Bros. vs. leurs créanciers.—No 19,042—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire G. J. Rathe soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Felix Trufant, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de considérer et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank B. Lee, Esq., notaire soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 20 mai 1886.
(Signe) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
21 mai—3f au 21 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Veuve Laura N. Mische vs. ses Créanciers—No 18,062—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Veuve Laura N. Mische soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée limitée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant E. J. Blanchard, Esq., notaire en cette ville, le MERCREDI, 16e jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Jules Fleurigeon, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 juin 1886.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
16 juin—3f 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Adolph Seligman vs. ses créanciers—No 18,199—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Adolph Seligman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Orr, notaire en cette ville, LUNDI, le 14me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit Chas. H. Breen soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, le 15 juin 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
16juin—3f 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Aaron Feitel vs. ses créanciers—No 17,840—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Aaron Feitel soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Orr, notaire en cette ville, LUNDI, le 14me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Chas. H. Breen soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, le 15 juin 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
16juin—3f 20

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE G,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nile - Orléans, Lne,

MARDI, 13 JUILLET 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75,000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000, ...	25,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
2 Lots de ...	5,000, ...	10,000
5 Lots de ...	2,000, ...	10,000
10 Lots de ...	1,000, ...	10,000
20 Lots de ...	500, ...	10,000
100 Lots de ...	200, ...	20,000
300 Lots de ...	100, ...	30,000
500 Lots de ...	50, ...	25,000
1,000 Lots de ...	25, ...	25,000
2,250		
4,500		
36,750		
1,967 Lots se montant à		$265,500

PRIX D'APPROXIMATION:

Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit.....

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit.....

9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.....

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, s'en donnons l'assurance, sont bien avec la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de ton les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, Nouvelle-Orléans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Gibbons & Co. vs. The Algiers and Gretna Railway Co.

Vente d'un Dummy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,922—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI, 23 juin 1886, à 2:30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A l'encrite de l'Algiers & Gretna Railway Co., à Algier, à peu près un lit du débarcadère du ferry du Deuxième District, un Dummy.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette crisée étant 3e seconde et dernière, les objets ci-dessus seront adjugés définitivement au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'ils pourront rapporter à douze mois de crédit. L'acquéreur devra un cautionnement, avec sécurité bonne et solvable portant intérêt à raison de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra déduire du montant de son adjudication et payer comptant les frais d'annonces, les honoraires du shérif et du greffier, etc., les dits frais et honoraires s'élevant en tout à environ quatre-vingt-quinze ($95) dollars.

Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 13 16 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de quatre chars.

John C. Finney vs. The Algiers and Gretna Railway Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 15,821—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 23 juin 1886, à 2:30 heures P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A l'écurie de la compagnie du chemin de fer d'Algier & Gretna, à Algier, à peu près un lit du débarcadère du ferry du Deuxième District.

Quatre chars.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 16 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Pugh vs. Mme Mary Anne Wright, veuve d'Abraham Levi, et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18,080—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Un terrain ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp, Fourche, Magazine et Philippe, et désignés par les Nos Un, Deux et Trois, sur un plan de B. Buisson, voyer, sous la date du 23 mai 1851, et déposé pour que l'on s'y réfère, au bureau de A. Duncan, alors notaire en cette ville. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres, et ensemble ils contiennent chacun trente pieds six pouces de façade rue Magazine, sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et étendant plus qu'à une allée à l'arrière, le terrain No Un formant le coin des rues Magazine et Philippe.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 juin—9,16,23,30—7,10 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations, etc, sur la rue du Canal, entre Rocheblave et Dergenois, Premier District.

William E. Uniacke vs Edward de Gerlaise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,803—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Rocheblave, Gravier et Dergenois, désigné comme lot numéro deux sur un plan fait par A. D. Hemelsoet, voyer, le 16 juillet 1853 et déposé au Greffe de Cyr Duplantier, ancien notaire en cette ville, le 10 octobre 1853, le dit lot mesure vingt sept pieds huit pouces de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Wm E. Uniacke, conformément à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 20me jour d'avril 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9,16,23,30—7 10 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas. P. Guinault vs. J. J. Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,983—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hopital, mesurant soixante-trois pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Remparts, sur cent cinq pieds deux pouces sept pouces et quatre lignes de profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Ursulines, puis trente-neuf pieds deux pouces sur une ligne parallèle à la rue de Bourgogne, puis trente-quatre pieds dix pouces et trois lignes sur une ligne parallèle à la rue des Ursulines et courant vers la rue Bourgogne, puis trente-quatre pieds dix pouces et trois lignes sur une ligne parallèle à la rue des Remparts, et courant vers la rue Hopital, puis cent cinquante-six pieds cinq pouces sept lignes sur la ligne vers la rue Hopital.

2° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Bartier, Tremé et Marais, mesurant douze pieds sur le Chemin du Bayou sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur sur des lignes irrégulières, d'après un plan annexé à un acte par concession de Yve P. Forstall à D. Forstall, passé pardevant Dufaut Villeré, notaire, le 9 avril 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juin—15, 22, 29—juil 6, 13, 16.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Emile W. Scheffel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,144—Division B—Attendu que F. W. Young a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile W. Scheffel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
J. McGEEHAN, Greffier.
16 juin—16 20 23

Succession de P. Maspéro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 13,412—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en existe, pourquoi le compte présenté par P. Numa Olivier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 juin—16,20,25

Succession de James Pifferer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,019—Division E—Attendu que Mme Vve Jamme Pifferer a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Pifferer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 juin—11,16,20

AVIS LÉGAUX.

Avis.

Nous ferons application à la Législature pour le passage d'une loi autorisant notre emploi comme avocats de l'Etat, dans la succession de Kate Townsend et pourvoyant au paiement de nos honoraires.

W. B. SOMMERVILLE,
OMER VILLERE.
18 mai—5f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Le certifié ci-dessous, que le même jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessus dans les termes et les chiffres qui suivent, savoir: M. F. Bienvenu vs. A. G. De Lisle—No 17,850—Division B—Sur motion de Chas. F. Guilbeau, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour de preuves à l'appui de sa demande, la loi et l'évidence étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété, que le jugement par défaut dans cette affaire enregistré le 1er juin 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il soit jugement en faveur de la plaignante Marie Eugénie Bienvenu et contre le défendeur Amédée Gaschet de L'Isle, son mari, décrétant cette séparation de biens et dissolution de la communauté de biens et acquets existant précédemment entre eux, et que son dit mari Amédée Gaschet de L'Isle soit condamné à lui payer la somme de deux mille huit cent soixante-quatre piastres 45 cents, avec intérêt légal à partir de la demande judiciaire jusqu'au paiement, et que la plaignante soit autorisée d'avoir et de maintenir l'administration séparée de ses biens.

Jugement rendu le 8 juin 1886.

Jugement signé le 14 juin 1886.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 14me jour de juin, de l'année dix-huit cent quatre-vingt-six.

DON. GORDON,
Greffier.
15juin—15—juil 1,15

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Emile W. Scheffel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,144—Division B—Attendu que F. W. Young a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile W. Scheffel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
J. McGEEHAN, Greffier.
16 juin—16 20 23

Succession de P. Maspéro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 13,412—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en existe, pourquoi le compte présenté par P. Numa Olivier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 juin—16,20,25

Succession de James Pifferer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,019—Division E—Attendu que Mme Vve Jamme Pifferer a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Pifferer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 juin—11,16,20

ANNONCES JUDICIAIRES.

Suite vente de propriétés foncières pour taxes d'Etat.

KUHLMAN, JOHN—
Taxe de 1885, montant à.....$78 00
Trois lots de terre, avec améliorations dans le 4ème district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Pleasant, Harmonie et Constance, désignés comme lots Nos. 15 à 17, inclusivement, de l'îlet No. 123, mesurant 78 pieds de face à la rue Magazine sur 124 pieds de profondeur; le lot No. 15 forme l'encoignure des rues Magazine et Pleasant.

KUHLMAN, JOHN—
Taxe de 1885, montant à.....$16 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Sixième, Septième et Camp, désigné comme lot No. 8 de l'îlet No. 153, mesurant 28 pieds de face à la rue Magazine sur 125 pieds de profondeur.

KUHLMAN, VVE JOHN—
Taxe de 1885, montant à.....$30 00
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Nevvième, Magasins, Huitième et Carondelet, désignée comme une portion de terre de l'îlet No. 125, mesurant 26 pieds de face à la rue Neuvième sur 91 pieds de profondeur; la dite portion de terre formant l'encoignure des rues Neuvieme et Magasins.

KUCK, MME WM. W.—
Taxe de 1885, montant à.....$57 00
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Tréhème, Magasins, Camp et Deuxième, désignés comme lots Nos. 11 à 14 de l'îlet No. 149, mesurant 126 pieds 10 pouces sur 86 pieds 2 pouces de profondeur.

LANTIER, JOSEPH—
Taxe de 1885, montant à.....$2 10
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St-David, Liberté, Troisième et Deuxième, désignée comme une portion de terre.

LACAZE, JOHN—
Taxe de 1885, montant à.....$6 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Constance, Deuxième, Troisième et Laurel, désigné comme lot No. 13 de l'îlet No. 112, mesurant 33 pieds de face à la rue Constance sur 135 pieds de profondeur.

LEVI, ABRAHAM, VVE—
Taxe de 1885, montant à.....$48 00
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Philip, Première et Constance, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'îlet No. 133, mesurant 68 pieds 9 pouces de face à la rue Magasins sur 127 pieds de profondeur; le dit lot No. 7 formant l'encoignure des rues Magasins et Philip.

LEVI, VVE ABRAHAM—
Taxe de 1885, montant à.....$60 00
Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Philip, Camp et Première, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'îlet No. 147, mesurant 91 pieds 6 pouces de face à la rue Magasins sur 150 pieds de profondeur.

LEVI, VVE ABRAHAM—
Taxe de 1885, montant à.....$19 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Philip, Camp et Première, désignés comme lots Nos. 4 et 5 de l'îlet No. 147, mesurant 58 pieds de face à la rue Magasins sur 150 pieds de profondeur.

LEIBLER, ANDREW—
Taxe de 1885, montant à.....$2 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaware, St. Patrick, Deuxième et Troisième, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 286, mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 132 pieds de profondeur.

LERY, ANDREW—
Taxe de 1885, montant à.....$16 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaware, St. Patrick, Troisième et Quatrième, désignés comme lots Nos. 2 et 3 de l'îlet No. 293, mesurant 63 pieds de face à la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Rocheblave, Gravier et Dergenois, désigné comme lot numéro deux sur un plan fait par A. D. Hemelsoet, voyer, le 16 juillet 1853 et déposé au Greffe de Cyr Duplantier, ancien notaire en cette ville, le 10 octobre 1853, le dit lot mesure vingt sept pieds huit pouces de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Wm E. Uniacke, conformément à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 20me jour d'avril 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9,16,23,30—7 10 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas. P. Guinault vs. J. J. Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,983—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hopital, mesurant soixante-trois pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Remparts, sur cent cinq pieds deux pouces sept pouces et quatre lignes de profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Ursulines, puis trente-neuf pieds deux pouces sur une ligne parallèle à la rue de Bourgogne, puis trente-quatre pieds dix pouces et trois lignes sur une ligne parallèle à la rue des Remparts, et courant vers la rue Bourgogne, puis trente-quatre pieds dix pouces et trois lignes sur une ligne parallèle à la rue des Ursulines et courant vers la rue Hopital; puis trois pieds dix pouces et trois lignes sur une ligne parallèle à la rue des Remparts, et courant vers la rue Hopital, puis cent cinquante-six pieds cinq pouces sept lignes sur la ligne vers la rue Hopital.

2° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Bartier, Tremé et Marais, mesurant douze pieds sur le Chemin du Bayou sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur sur des lignes irrégulières, d'après un plan annexé à un acte par concession de Yve P. Forstall à D. Forstall, passé pardevant Dufaut Villeré, notaire, le 9 avril 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juin—15, 22, 29—juil 6, 13, 16.

ANNONCES JUDICIAIRES.

NICHOLSON, MME W. H.—
Taxe de 1885, montant à.....$30 00
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Prytanée, Troisième et Quatrième, désignée comme une portion de l'îlet No. 215, mesurant 2 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds de profondeur.

OTIS, HENRY—
Taxe de 1885, montant à.....$19 20
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Annonciation, Laurel et Ste Marie, désignée comme partie des lots Nos. 3, 4 et 5 de l'îlet No. 104, mesurant 48 pieds de face à la rue Félicité sur 95 pieds de profondeur.

O'CONNOR, JEREMIAH MME—
Taxe de 1885, montant à.....$6 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Sixième, Septième et Camp, désigné comme lot No. 8 de l'îlet No. 153, mesurant 28 pieds de face à la rue Magasins sur 125 pieds de profondeur.

PATTISON, JOHN E. MME—
Taxe de 1885, montant à.....$24 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la